

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Brumaire, an VII.

Antique chanté dans la grande mosquée du Caire, par le muphti des cophites, à l'occasion de l'entrée de Buonaparte. — Maladie épidémique dans le camp napolitain sur les frontières de la république romaine. — Blocus du port de Malte par plusieurs vaisseaux portugais. — Evasion de plusieurs prisonniers français en Angleterre. — Discussion et approbation de la résolution concernant les individus qui se sont soustraits à la déportation.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 35 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

E G Y P T E.

Du Caire, le 15 thermidor.

On vient de répandre dans l'armée la pièce suivante, dont voici un extrait fidèlement traduit de l'original cophite :

Antique du muphti des Cophites, chanté dans la grande mosquée du Caire, pour célébrer l'entrée de Buonaparte, le 29^e jour d'Epiphi, l'an 1212 de l'hégire (5 thermidor an 6).

Le grand Allah n'est plus irrité contre nous ! Il a oublié nos fautes, assez punies par la longue oppression des mameluks !

Quel est celui qui a sauvé des dangers de la mer & de la fureur de ses ennemis le *Favori de la Victoire* ? Quel est celui qui a conduit sains & saufs sur les rives du Nil les braves de l'Occident ? C'est le grand Allah ?

Le *favori de la victoire*, à la tête des braves de l'Occident, a détruit l'infanterie & les chevaux des mameluks.

O fils des hommes ! baissez le front devant la justice du grand Allah !

Les mamelucks n'adorent que leur avarice ; ils dévorent la substance du peuple ; ils sont sourds aux plaintes des veuves & des orphelins ; ils oppriment le pauvre sans miséricorde.

C'est pourquoi le grand Allah a détruit leur regne.

Les braves de l'Occident adorent le grand Allah ; ils respectent les loix de son prophète ; ils aiment le peuple & secourent les opprimés.

Que le grand Allah bénisse le *favori de la victoire* ! Que le grand Allah fasse prospérer l'armée des braves de l'Occident !

Et nous, magnères race dégénérée, nous replacés aujourd'hui au rang des peuples libres par le bras des braves de l'Occident, chantons à jamais les miséricordes du grand Allah !

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 vendémiaire.

Le patriarche grec a écrit une circulaire aux habitans des isles de la Grèce, pour leur rappeler l'obéissance & le respect qu'ils doivent au gouvernement établi. Les Maniottes viennent d'envoyer leurs fils ici, comme une marque de leur soumission.

ITALIE.

Au quartier-général des troupes napolitaines, à San-Germano, 12 vendémiaire.

« Il nous est arrivé depuis peu une grande quantité de soldats de la nouvelle levée. Ils sont tous vêtus & équipés pour entrer en campagne, s'il le faut. L'armée avoit besoin de ce recrutement pour réparer les pertes nombreuses que lui cause une épidémie qui depuis quelque-temps ravage ces contrées. Le camp & les lieux circonvoisins en sont atteints. Nous avons à regretter la perte de quelques officiers d'artillerie. Si l'approche de l'hiver ne nous rassuroit contre les terribles effets de ce fléau, l'armée napolitaine pourroit bien faire les mêmes pertes qu'en 1796. C'est à cette époque que le roi de Naples, sentant approcher Buonaparte qui renvertoit tout devant lui, envoya sur ces mêmes frontières une trentaine de mille hommes qu'on leva à la hâte, & que faute de fusils on arma de gros bâtons garnis d'un fer pointu : ce qui leur fit donner le nom de *bordonisti*. L'épidémie se mit dans le camp, & enleva la presque totalité de ces infortunés. »

De Rome, le 1^{er} brumaire.

On assure que l'arbre de la liberté a été abattu dans quelques pays limitrophes du royaume de Naples. Ces nouveaux mouvemens, dirigés sans doute par les mêmes émissaires, semblent annoncer de prochaines hostilités de la part des Napolitains. Ils fondent leurs grandes espérances de succès sur de prétendues dispositions à s'insurger contre les Français. Des mesures promptes & vigoureuses ont été prises par le gouvernement pour réprimer les agitateurs & prévenir de nouveaux troubles.

On annonce aussi que les cercles seront rouverts la semaine prochaine, & le corps législatif convoqué avant l'époque fixée pour la fin de ses vacances.

L'armée napolitaine grossit aux frontières. On assure que le roi la commandera sous la direction du général Mack. Quelques personnes ajoutent que la reine suivra aussi l'armée ; mais il est plus probable qu'elle restera à Naples pour contenir les mécontentés, dont le nombre ne laisse pas d'être considérable, malgré les nombreuses arrestations.

Le nouveau consulat romain avoit rayé tous les français

des administrations qui doivent alimenter l'armée française. Le commissaire Bertolio a calmé les sollicitudes de l'armée & vengé l'affront fait à sa nation, en écrivant au consulat une lettre dans laquelle on remarque les passages suivans :

« La commission a l'honneur de vous inviter de vouloir bien vous assembler extraordinairement, pour délibérer sans délai sur l'objet important qu'elle va remettre sous vos yeux.

» Le service des subsistances de l'armée française a changé hier. C'est une espèce de régime formée par vous, & , comme vous l'avez voulu, qui a commencé sous d'assez mauvais auspices.

» Une première observation qui se présente, c'est que le projet d'exclure de l'administration des subsistances la totalité des employés & des agens français, est doublement impolitique : d'abord parce qu'il semble annoncer la haine du nom français; ensuite parce que le directeur exécutif de France ne pourroit voir sans inquiétude, pour ne rien dire de plus, le sort d'une de ses armées livré à des mains italiennes. La commission vous déclare hautement qu'elle ne le souffrira jamais.

« Quant à la qualité du pain, elle doit changer, & elle changera sans doute : tout dépend de l'espèce de farine qu'on emploiera.

» Vous sentez la nécessité de l'urgence de faire cesser les justes plaintes de l'armée. Et vous n'oublierez pas que, dans ce moment son existence & sa satisfaction reposent sur la responsabilité du gouvernement romain.

Signé, BERTOLIO.

Le consulat assemblé extraordinairement, a pris une décision conforme aux vœux de la commission française.

Le département du Circeo continuera d'être en état de siège, attendu qu'il s'y est encore manifesté des mouvemens insurrectionnels.

Des lettres de Céphalonie & de Messine assurent que Buonaparte, loin d'avoir essuyé des échecs, a remporté une victoire complète sur le pacha Achmet près de Saint-Jean-d'Acre, qu'il est en possession de cette place, ainsi que d'Alep & des principales villes de la Syrie.

De la Spezia, le 2 brumaire.

Il est entré dans le golfe un navire ragusien venant de Smirne. Il s'est arrêté 30 jours à Malte, où il a été conduit par la frégate française *la Justice*. Le capitaine assure que cinq vaisseaux de ligne, deux frégates & un brick portugais bloquent la ville, le premier port & les forts de Malte qui sont tous dans les mains des Français. Le reste de l'isle, par le moyen du port situé au Midi, communique avec l'ennemi qui y conduit ses prises.

Les Français sont souvent aux mains avec les paysans qui les empêchent de fourager. On dit qu'ils ont des provisions pour un an.

Dans le grand port, il y a un vaisseau de ligne français, trois frégates françaises venues d'Alexandrie, & deux vaisseaux de guerre maltais désarmés.

Les Portugais ne laissent sortir de l'isle aucun habitant, sans doute, afin que l'on consume plutôt les provisions. Il ne faut pas oublier que ce n'est là qu'une nouvelle de mer.

P O L O G N E.

Extrait d'une lettre écrite de Varsovie, par un voyageur suisse, le 24 vendémiaire.

Ne me demandez point de nouvelles sur l'état de ce pays; on ne sait rien quand on ne fait que passer; & ce

qu'on sait, on ne l'écrit point. Ja n'ai vu ici que des lais, des églises & des uniformes. Voici seulement une anecdote qui pourra exciter votre curiosité & vous inspirer quelque intérêt.

Il y quelque tems qu'un étranger inconnu arriva d'Allemagne dans une bonne voiture avec quatre chevaux de poste, & alla loger à Mariavill. Il arrêta le maître de poste pour demander s'il n'y avoit point de lettres à l'adresse que l'inconnu lui donna. Le domestique revint avec une lettre qu'il remit à son nouveau maître. Celui-ci, en prenant, regarde le cachet qui étoit de cire noire, ébranlée de couleur, paroît très-altéré; brise le cachet d'une main tremblante, & jette la lettre au feu après l'avoir lue un instant après, il tombe sans connoissance avec des convulsions effroyables, qui durèrent environ une heure. Lorsque cet excès fut calmé, cet homme resta sourd & muet à tout ce qu'on pût lui dire, & parut avoir tout à-fait perdu l'usage de la raison. Le domestique apprit du monde. On lui donna les secours que son état demandoit, mais rien ne pût le tirer de l'état de stupeur d'insensibilité où il étoit abîmé. Il n'avoit amené personne avec lui. On ne trouva dans ses poches ni dans ses effets rien qui pût donner le moindre éclaircissement sur son état & l'objet de son voyage. On jugea qu'il étoit Français, parce qu'il avoit parlé en français à son domestique, & que la lettre retirée de la poste étoit adressée à monsieur Boisblanc.

Au bout de 24 heures, on le transporta de l'avis du médecin, dans un hôpital, tenu par des religieux, appelé *Bons-Hommes*, & où il y a des lits fondés pour les aliénés. On donna aux religieux 120 ducats qui s'étoient trouvés dans la bourse de ce malheureux étranger, & que le prix de sa voiture qu'on vendit. Il est toujours dans le même état, malgré les secours qu'on lui a administrés : c'est une stupeur muette qui n'est interrompue que de loin en loin, par des mouvemens convulsifs. Toutes les recherches qu'on a faites pour découvrir quelque chose sur cet infortuné, n'ont jusqu'ici produit aucune lumière.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 12 brumaire.

Il a été proposé à la première chambre de vendre les domaines, tels que prés, marais, dunes, &c. par petites portions, pour en employer le produit aux besoins urgens de la république.

On fait des recherches nouvelles contre les émigrés; arrivés depuis peu dans ce pays. Le ci-devant duc de Liancourt & 10 autres Français ont été arrêtés ces jours derniers, & transférés au-delà des frontières du côté de la Westphalie.

La ci-devant duchesse d'Ursel, dont le fils est aujourd'hui enrôlé comme dragon en France, & qui se trouve ici depuis deux mois, craint le même sort. Cependant on dit qu'il sera fait une exception en sa faveur, en qualité de princesse d'Artemberg, d'une maison souveraine d'Allemagne.

On annonce que notre escadre du Texel sera en état de mettre à la voile vers la fin de ce mois, avec nombre de 12 vaisseaux de ligne & 7 frégates.

La crainte d'une descente de la part des Anglais a tenu presque entièrement dissipée : mais elle se renouvelle, depuis qu'on apperçoit devant le Texel un grand nombre de bombards, & qu'on a appris l'apparition d'une nouvelle flotte devant Flessingue.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bastia, le 18 vendémiaire.

Trois mille hommes de troupes de ligne se sont embarqués dans nos ports & ont fait voile vers Malte. Comme dans ce moment les mers sont libres, nous avons lieu de croire qu'ils arriveront heureusement à leur destination.

De Dieppe, le 17 brumaire.

Onze prisonniers français détenus sur un vaisseau dans le port de Plymouth, après s'être soustraits à la vigilance de leurs gardiens, se sont emparés d'un sloop neuf d'environ 25 tonneaux, avec lequel ils sont arrivés dans notre port. Ce sloop est estimé environ 3000 francs.

DE PARIS, le 19 brumaire.

Le général Bruuc est arrivé ici.

— Il paroît se confirmer qu'un courrier parti pour Berlin y porte des nouvelles propres à affermir la bonne intelligence entre les deux gouvernemens, & à donner une nouvelle preuve de la modération & des intentions pacifiques du directoire exécutif.

— On prétend qu'il a été volé hier à un député, logé à l'hôtel des Tuileries, 40 mille francs en or, avec deux montres. Nous ne rapportons ce bruit qu'avec défiance, dans la crainte qu'il ne soit qu'un moyen de jeter d'odieus soupçons sur la représentation nationale.

— Plusieurs citoyens ont été arrêtés à l'occasion de l'incendie de la ci-devant église de Saint-Sulpice; de ce nombre sont le curé & le sacristain de la partie de ce temple, qui sert au culte catholique.

— La députation de l'Empire semble résolue à gagner du tems, avant de répondre aux dernières notes très-fermes des plénipotentiaires français. Elle veut sans doute voir quel parti prendront les grandes puissances, qui ne paroissent pas encore bien décidées.

— Les gardes nationales de Douai, de Lille & de Valenciennes ont marché avec le plus vif enthousiasme contre les révoltés de la Belgique.

Les nouvelles de ce pays sont satisfaisantes; par-tout les troupes de la république obtiennent les plus grands avantages; & on espère que les derniers d'entre les rebelles seront bientôt obligés de déposer les armes.

— Trente-trois rebelles ont été fusillés à Liege.

— Le jugement de Pagès, Isnard & Martel, condamnés à mort par la commission militaire de Marseille, a été confirmé par le conseil de révision. Ils ont été exécutés le 9 brumaire.

— Les nommés Berrand, Baibe & Poizé, égorgeurs du département de la Drôme, ont été exécutés à Valence le 11 brumaire.

— Le grand conseil helvétique a résolu d'inviter le directoire à négocier auprès du gouvernement français la remise de ce qui reste dû des contributions imposées au canton de Fribourg.

— Les gazettes officielles de Vienne démentent elles-mêmes l'incendie de notre convoi d'Alexandrie, qu'elles avoient d'abord publié comme certain. Elles confirment la terrible catastrophe de l'armée ottomane, sous les murs de Widdin, & la victoire de Passwan-Oglou.

D'autres lettres d'Egypte reçues à Berlin assurent que Buonaparte & son armée sont toujours dans l'état le plus florissant; & que vainqueur des mameloucks par la force des armées, ce général continue à s'attacher les Egyptiens par ses bienfaits & par son respect pour leurs usages.

— Si on en croit une lettre de Berlin, M. de Schtlenbourg, qui jouit de la confiance particulière du roi, va

se rendre à Pétersbourg pour des affaires qu'on a soit de dire très-importantes, afin de donner à ce voyage une apparence de grand mystère.

— On porte à 60 mille le nombre des troupes que Paul 1^{er}. fournit à la nouvelle coalition; mais on ne sait encore ni où elles sont ni où elles vont. Il paroît qu'elles ne s'éloigneront pas toutes de la Turquie; on en devine aisément le motif. On dit que la Porte ottomane ne vouloit que 30 mille de ces dangereux auxiliaires; mais que Paul 1^{er}. a voulu à toute force en envoyer 60 mille.

— Des lettres de Nuremberg, en date du 5 brumaire, portent que Paul 1^{er}. a envoyé le corps de Condé dans les environs de Mohilow, où il sera sous la direction des jésuites & des trapistes. Elles ajoutent qu'ils seront obligés d'y aller tous les jours à la messe & au prône.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 19 brumaire.

Des républicains du département des Bouches-du-Rhône demandent qu'on annule la nomination de plusieurs juges élus en l'an 4 & l'an 5, comme étant illégales. — Renvoi à une commission spéciale.

Roger-Martin commence la lecture d'un rapport sur l'organisation de l'instruction publique; le conseil en ordonne l'impression sans le laisser achever, pour s'occuper des finances.

Le conseil renvoie à une commission un message du directoire exécutif, tendant à ce qu'il soit ordonné une nouvelle retenue sur les prises maritimes, pour subvenir aux besoins des prisonniers français en Angleterre.

Le conseil adopte ensuite un grand nombre d'articles du projet de résolution sur le droit d'enregistrement; la suite de la discussion est ajournée à mercredi.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19 brumaire.

Sur le rapport de Lacuée, le conseil approuve une résolution du 14 brumaire, qui accorde au citoyen Bose, artiste de Toulouse, un nouveau délai d'un an, à compter du premier pluviôse prochain, pour terminer des constructions ordonnées par la loi du 17 vendémiaire an 6.

La discussion est reprise sur la résolution relative à l'organisation du régime hypothécaire.

Huguet combat la résolution parce qu'elle crée 410 conservateurs des hypothèques; il pense qu'un conservateur par département est suffisant.

Le conseil ordonne l'impression du discours & ajourne la suite de la discussion.

Il reçoit une résolution d'hier relative aux individus qui se sont soustraits à la déportation prononcée contre eux par la loi du 19 fructidor & en vertu de celle du 22 du même mois.

D'une part on demande la formation d'une commission; de l'autre on demande à aller aux voix sur-le-champ.

Meilhan demande & obtient la parole: Au 19 fructidor, dit-il, vous avez nommé une commission pour examiner la résolution que vous soumettoit le conseil des cinq-cents: certes on ne peut pas dire que les circonstances soient les mêmes. Je demande donc la formation d'une commission.

Si cependant le conseil en juge autrement, je suis prêt à parler sur le fonds.

Parlez, parlez, dit Dentzel, nous verrons.

Je suis étonné, dit Goupil (de Préfeln), qu'on s'op-

pose à ce que la résolution soit soumise à l'examen calme & approfondi d'une commission. L'orateur qui m'a précédé à cette tribune, vous a dit que la loi du 19 fructidor avoit été renvoyée à une commission : j'ajouterai qu'elle a été discutée, & que deux de nos collègues l'ont combattue, sans que pour cela ils aient rien perdu de l'estime publique. Pourquoi donc aujourd'hui donneriez-vous un assentiment précipité, j'oserois dire irréfléchi, à une résolution qui a coûté cinq jours de discussion à nos collègues des cinq cents ? La chose est-elle donc tellement urgente, qu'il faille l'adopter sur-le-champ ? Y a-t-il péril dans le délai d'un jour ? Quoi ! lorsqu'il s'agit de prononcer sur la validité des opérations de la plus petite assemblée primaire, vous nommez une commission ; & lorsqu'il est question d'un objet aussi important, vous ne suivriez pas cette marche dictée par la sagesse ! Non, je ne croirai pas que le conseil veuille écarter une discussion solennelle qui peut être de la plus grande utilité. La sagesse de ce conseil m'est un sûr garant que si la discussion a lieu, elle sera judicieuse & approfondie ; elle pourra même donner des éclaircissements nécessaires sur les événements passés. Je demande le renvoi à une commission.

Quoi ! dit Moreau (de l'Yonne) on demande une commission ; & c'est dans le moment où la patrie crie vengeance, & où cette voûte retentit encore des accents des victimes de la royauté ! Oublie-t-on que les traîtres sont allés secourir la perfide Albion dans les projets qu'elle médite pour la destruction de la république. Les débats ont eu lieu au conseil des cinq cents ; rendons toute discussion inutile : l'Europe nous regarde, & le salut de la grande nation nous commande la mesure qui nous est proposée. Je demande qu'on approuve la résolution.

Lecouteux demande la nomination d'une commission ; elle donnera des explications qui seront de nature à assurer à la loi une obéissance plus entière ; elle fera valoir l'article de la résolution qui parle d'une destination ultérieure pour les déportés, & si elle trouve dans ses expressions l'espérance pour les déportés d'être transférés ailleurs qu'à la Guyanne, où les dernières nouvelles apprennent qu'il regne une mortalité effrayante, je ne doute pas que tous ne se soumettent à la loi. Il en est dont les familles méritent des encouragemens, car tous ne sont pas également coupables ; tel est entr'autres ce Vermanton, que personne ne connoissoit, même de nom, dans le conseil des cinq cents, & qu'on apprit ensuite être le frère d'un nommé Saint-Chamant, qui n'avoit pas prononcé une opinion dans le conseil des cinq cents, & qui est un homme très-industrieux.

Gauthier répond que si la Guyanne est fatale pour ceux qu'on y déporte, on doit présumer de l'humanité du directeur ; qu'il changera le lieu de la déportation. Il déclare qu'on a eu des motifs plus que suffisans pour déporter Presle-Vermanton, & qu'il a vu des lettres qui prouvoient que ce Preste avoit été agent de Louis XVIII.

Dubuisson soutient qu'il n'y a pas besoin d'ajournement, puisque Meilhan est prêt à parler sur le foud. Que les républicains, ajoute-t-il, soient prêts à la défendre, puisque malheureusement il se trouve des gens qui veulent l'attaquer.

Meilhan combat la résolution : il soutient que rien n'exige

la mesure proposée, puisque depuis le 18 fructidor, aucun des déportés ne réclame ni ses biens, ni sa liberté ; que la résolution blesse la justice, (car les déportés qui n'ont point obéi à la loi, ne sont pas devenus plus coupables depuis le 18 fructidor) ; qu'elle blesse la raison, en ce qu'elle leur fait subir une double peine pour le même délit : qu'en effet, les uns ont déjà été punis par la déportation, & les autres par le séquestre de leurs biens. Il ajoute que la résolution blesse la politique, parce que les coups d'état répétés ne font autre chose qu'ébranler la confiance ; que jamais, même sous la tyrannie révolutionnaire, on ne porta la peine de mort contre ceux qui s'étoient soustraits à leur prison ; que depuis, Barere & Drouet s'évadèrent avant leur jugement, & qu'on ne songea point à les porter sur la liste des émigrés, comme on propose de le faire l'égard de ceux des déportés qui ne se sont point encore présentés pour subir la peine prononcée contre eux. Enfin, Meilhan conjure le conseil de s'abstenir d'une rigueur qui n'est point nécessaire et qui pourroit le faire accuser de persécution. La persécution, ajoute-t-il, n'a jamais fait de prosélytes.

Perrin (des Vosges) demande une seconde lecture de la résolution. Un secrétaire la donne & le conseil approuve, à l'unanimité, moins 7 à 8 membres.

Bourse du 19 brumaire.

Amsterdam 59 ⁷ / ₈ , 60 ³ / ₄ .	Rente viagère 12 f.
Idem cour. 57 ³ / ₈ , 58 ¹ / ₂ .	Rente prov. 13 f.
Hambourg 194 ¹ / ₂ , 191 ¹ / ₂ .	Tiers consol. 12 f. 88 c.
Madrid 11 f. 50 à 55 c.	Bon ² / ₂ 2 f. 17 c.
Mad. effec. 14 f. 56 c.	Bon ¹ / ₂ 2 f. 13 c.
Cadix 11 f. 50 à 56 c.	Bon ⁴ / ₄ 2 f. 13 c.
Cad. effec. 14 f. 56 c.	Or fin. 136 f. 75 c.
Gènes 97, 95 ¹ / ₂ .	Ling d'arg. 50 f. 88 c.
Livourne 105 ¹ / ₂ , 104 ¹ / ₂ .	Portugaise 97 f. 50 c.
Bâle pair, 1 p.	Piastre 5 f. 36 c.
Geneve 3 p.	Quadruple 81 f. 75 c.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Marseille pair 15 j.	Guinée 28 f. 50 c.
Bordeaux pair 15 j.	Souverain 55 f. 25 c.
Montpellier pair 15 j.	

Espirit ³/₄, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 50 c.
 — Idem St-Domingus, 2 f. 75 à 80 c. — Sacre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sacre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Savon de Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 f. 10 c.
 — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sol. o. f.

Annales Maritimes et Coloniales, contenant des recherches sur la marine, considérée sous les rapports qui la caractérisent : la navigation, la construction & l'administration ; des relations avec d'elles de Voyages en Asie, en Afrique et en Amérique ; les mémoires mémorables des marins français ; les loix & arrêtés relatifs au régime maritime & colonial ; l'analyse des ouvrages nouveaux sur cette partie ; le tableau des prises faites par la marine de la République & par les corsaires français, depuis le commencement de la guerre. A Paris, chez Didot, le jeune, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 22 ; Bossange, Masson & Besson, rue de Mazarin des Mathurins, vol. in-8°. de 424 pages. Prix, 4 francs, broché. On trouve dans cet ouvrage des renseignements utiles sur la marine & un tableau exact de prises que nous avons faites, depuis le commencement de la guerre, jusqu'au premier vendémiaire de l'an 7.

A. FRANÇOIS.